



École des Hautes Études en Santé Publique

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Mardi 29 mars 2011

Compte rendu

PRÉSENTS :

Christine COLIN
Antoine FLAHAULT
Marie-Aline BLOCH

Denis BARD
Fleur CHAUMET
Didier FONTENILLE
Olivier GRIMAUD
Claude MARTIN
Jean-Luc POTELON
Alis SOPADZHIYAN
Alfred SPIRA
Dominique VERREY
Denis ZMIROU-NAVIER
Patrick ZYLBERMAN

EXCUSÉS :

Gilles AUMONT (procuration donnée à O. Grimaud)
Dominique BERTRAND (procuration donnée à C. Colin)
Anne-Laure CAILLE-BRILLET (procuration donnée à A. Sopadzhiyan)
Arnaud FONTANET (procuration donnée à D. Zmirou)
Robert LAFORE (procuration donnée à C. Martin)
Patricia LONCLE
Philippe MOSSE (procuration donnée à P. Loncle)

(La séance est ouverte à 10 h 19, sous la présidence de Mme COLIN.)

- **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Mme COLIN signale que MM. Flahault et Martin arriveront en retard ; ils ont été retenus à Rennes pour une rencontre de grande importance avec le Président de l'Université Rennes 1 concernant l'UMR CRAPE.

La présidente informe les membres que cette séance est la dernière de ce Conseil scientifique, puisque elle a été informée très récemment que la date anniversaire du mandat de quatre ans retenue par la tutelle était celle du décret de création, c'est-à-dire le 27 avril. Tous les autres Conseils de l'École, y compris le Conseil d'administration, sont dans le même cas.

Compte tenu de l'absence de M. Flahault, il est proposé de commencer par le troisième point de l'ordre du jour et de continuer par les notes de synthèse. Le point "*Articulation enseignements supérieur et professionnel*" pourrait être supprimé. Ensuite, l'ordre du jour sera repris en fonction de la présence ou non de M. Flahault.

- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU 1^{ER} DECEMBRE**

Le compte rendu du 1^{er} décembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

- **SUIVIS ET POINT D'INFORMATION SUR L'EVALUATION PAR L'AERES**

- ↳ *Suivi des actions identifiées lors de la séance précédente*

Mme COLIN informe que le suivi du Conseil de Direction du réseau sera traité au cours de l'ordre du jour, ainsi que celui des rencontres de l'Hôtel-Dieu et des thèses.

Aucun projet de LABEX n'a eu de réponse positive, même si celui de l'IRSET était bien placé, mais hélas juste "sous la barre".

M. ZMIROU fait part de sa déception. Déposer le dossier pour un second tour est possible, mais le porteur du projet, Bernard Jegou, hésite encore. Cependant, l'évaluation de l'IRSET par l'AERES a été excellente.

M. THOMAS estime que le point faible de ce projet est le manque de travaux communs entre les équipes "Environnement" de Rennes et "Santé et Environnement" de l'IRSET.

Mme BLOCH croit savoir que l'IHU de Marseille (maladies infectieuses) serait retenu, mais rien n'est encore officiel. En revanche, l>IDEX du PRES Sorbonne Paris-Cité ne le serait pas ; néanmoins, il resterait alors la possibilité de présenter de nouveau ce dossier en fin d'année.

Les projets "jeunes chercheurs" sélectionnés l'année dernière dans le concours interne de l'EHESP ont démarré. Trois autres étaient en cours de réévaluation ; l'un l'a été positivement, les deux autres restent en attente.

Les nouveaux projets 2011 concernent des grands programmes transversaux ; des membres du Conseil scientifique ont d'ailleurs participé à la définition des contours de ces projets. Un appel à manifestations d'intérêt a été lancé pour que des enseignants chercheurs, des professeurs, etc., proposent des idées de travail entre des départements, des centres interdisciplinaires, chaires et autres. Une présentation de ces propositions devait être réalisée lors du séminaire du CS afin de présenter ensuite aux instances un ou plusieurs projets aboutis à l'automne. Le séminaire ne pourra pas avoir lieu puisque le conseil a terminé son mandat, mais une réunion informelle d'échanges sera bientôt proposée aux personnes intéressées par cet appel à manifestations d'intérêt. Il faut aussi décider de la manière de donner suite à ces projets, puisque le séminaire n'aura pas lieu..

- ↳ *Point d'information sur l'évaluation par l'AERES*

Mme COLIN rappelle que deux sujets importants avaient été identifiés pour le séminaire : l'audition de candidats pour l'appel à manifestations d'intérêt et une mise en situation pour préparer la visite de l'AERES. Le CS n'ayant plus aucune légitimité pour organiser un séminaire, l'École souhaite inviter certains "anciens" membres de ce Conseil et d'autres personnes disposées à soutenir la réflexion sur cette visite de l'AERES sur une base volontaire.

Il faut préciser que la procédure d'élection des Conseils va être lancée, mais ne sera en place que vers mai ou juin. De plus, quatre membres du CS étant nommés par le Conseil d'administration, il faut attendre que ce dernier soit établi pour qu'il puisse les désigner. Il est probable que la prochaine réunion du CS ne se fasse qu'en octobre ou novembre.

M. LEGROS ajoute que quatre personnalités qualifiées doivent être nommées par les tutelles, ce qui ajoute une incertitude.

M. ZMIROU soulève le problème de la soumission du dossier à l'AERES. Il doit être vu par le CS et le CF. Ce ne pourra pas être le cas en session plénière mais éventuellement par des Conseils restreints.

Mme COLIN ne pense pas qu'un Conseil scientifique puisse se réunir s'il n'est pas entièrement formé. La légitimité de ce CS se terminant le 27 avril, il serait nécessaire d'approuver le compte rendu de cette séance avant cette date. Il est proposé de le faire par courriel ou, si cela n'est pas possible, de réunir de façon exceptionnelle les membres du CS disponibles et de contacter les autres par téléphone.

Mme BLOCH, au sujet de la création des trois chaires, annonce que la convention avec la CNSA est en cours de finalisation. La Maison des sciences sociales du handicap a démarré le 1^{er} janvier avec les personnes du CTNERHI, sans attendre la convention. L'équipe de Florence Weber a commencé à s'installer. C'est très prometteur.

Le budget de la Direction de la recherche est en place. Un échange a eu lieu hier en Comité de Direction pour donner davantage de visibilité aux vecteurs financiers disponibles (fonds d'amorçage, missions à l'étranger, etc.) et clarifier les procédures d'attribution.

Mme COLIN confirme que le prochain CS sera associé aux travaux du Comité éditorial des presses de l'EHESP.

- **BILANS D'ACTIVITES CONCERNANT LE CONSEIL SCIENTIFIQUE**

- ↳ *Les chaires*

M. LEGROS précise que la soumission de la procédure de création des chaires au Conseil scientifique avait été demandée par le Conseil d'administration. Ces créations de chaires à l'École avaient été portées par le Directeur dès la conception de l'EHESP. L'idée était d'attirer des enseignants ayant de fortes potentialités de recherche et d'enseignement et de mettre l'accent sur des domaines que l'ENSP n'avait pas développés.

Le département SHSC s'y est de suite intéressé parce qu'il existait déjà dans ce département une forte articulation entre la recherche et la formation. Actuellement, cinq chaires ont été créées : "*Social care : lien social et santé*" (Claude Martin), "*Droit de la santé et éthique*" (Dominique Thouvenin), "*Histoire de la santé*" (Patrick Zylberman), "*Promotion de la santé*" (Éric Breton) et "*Journalisme et santé publique*" (Jean-Yves Nau) à temps partiel.

Deux projets sont en cours, dont celui du regroupement de trois chaires (Claude Martin, Jean-François Ravaut et Florence Weber) dans la Maison des sciences sociales du handicap qui est bien avancée. L'opération, telle qu'elle avait été prévue, se met en place avec la reprise des locaux de l'ex-CTNERHI, et en associant les quatre chercheurs de l'ancienne équipe du CTNERHI et avec le rapprochement avec le siège de l'IFRH (structure fédérative de recherche nationale dans le domaine du handicap). Une synergie va se créer entre le centre de documentation existant et celui de l'École.

Un autre projet se dessine. Le Conseil régional de Bretagne est très intéressé par les travaux développés par Patricia Loncle sur les politiques de la jeunesse. Il serait prêt à apporter un financement relativement important sur trois ou quatre ans pour créer une chaire "*Jeunesse et santé publique*". Ce sera présenté et discuté en CS ultérieurement.

Bien que le mode de fonctionnement des chaires depuis trois ans ait fait preuve d'une grande hétérogénéité, il a permis de rendre visible des activités nouvelles en offrant à leurs titulaires des moyens relativement conséquents, de l'ordre de 70 000 à 100 000 € par an.

(Arrivée de MM. Flahault et Martin.)

Ont été également dénommées "chaires" des activités importantes de l'École, portées par des enseignants chercheurs très proches de l'EHESP, cela afin de leur donner les moyens de travailler davantage en lien avec les personnels de l'École.

Le troisième modèle, davantage conforme à l'image de départ, est celui de la chaire de promotion de la santé. Le développement initial se présentait de manière limitée mais un partenariat avec l'INPES, financé autour de 300 000 € par an pendant quatre ans, a permis de recruter un chercheur et de lui donner les moyens de travailler. Une équipe de promotion de la santé s'est constituée ainsi autour de la chaire d'Éric Breton, en relation avec une association qui porte le programme "*Villes-santé*" de l'OMS.

Au final, le bilan est intéressant mais contrasté. Le problème est le manque de recul pour apprécier la pertinence. Il semble toutefois que les chaires donnent une visibilité et des moyens aux professeurs d'université, en particulier dans leurs relations internationales.

Le financement extérieur des autres chaires est loin d'être négligeable : l'INPES avec 300 000 €, la CNSA pour 900 000 € et, demain, le Conseil général de Bretagne avec éventuellement 250 000 €.

Le côté positif de ces chaires est que nous avons affaire à des gens qui publient beaucoup et dans des revues de bonne qualité ; ce sera un point fort lors de l'évaluation. En revanche, leur faiblesse est liée aux difficultés à articuler la recherche avec les enseignements professionnels, universitaires ou masters que délivre l'École.

M. ZYLBERMAN estime que ces chaires ont été un formidable tremplin pour les titulaires et aussi pour les activités, dans les relations internationales ou avec les institutions françaises.

Il est vrai qu'il existe des petits problèmes d'intégration dans les activités d'enseignement. C'est très facile avec le MPH ainsi qu'avec les fondamentaux, mais il est difficile pour l'instant d'inscrire des cours dans la durée, comme cela devrait se faire. Ce n'est pas forcément la formule de la chaire qui est en cause, mais la mutation de l'École qui prend du temps, ce qui est parfaitement normal. Cependant, les chaires seront certainement un instrument très important du développement de l'enseignement supérieur de l'EHESP.

M. MARTIN pense qu'il faudrait faire comme les Canadiens : par exemple, distinguer les chaires de recherche de celles d'enseignement. Certaines ont une valence "enseignement" très marquée ; pour d'autres, plus tournées vers l'activité scientifique, elles donnent accès à des plates-formes web où il est possible de trouver des archives sur des colloques, voire les vidéos de conférences qu'elles ont organisées, parallèlement à l'activité de recherche proprement dite.

C'est ce qui est en cours de réalisation avec la synergie créée entre les trois chaires sur le handicap qui sont complémentaires.

Pour compléter, Mme COLIN rappelle que la note de bilan sur la chaire de Moïse Desvarieux a été distribuée aux membres du CS. Des commentaires sont émis sur le fait qu'il s'agit davantage d'un relevé d'activités de conseil pour les politiques de santé, nationales et internationales.

M. POTELON aimerait que le CS soit informé de façon plus objective des travaux réalisés par les chaires. Certaines ont des bilans positifs et d'autres plus contrastés. Il avait été dit, dès l'adoption du principe de créer des chaires, qu'il fallait que leurs travaux soient insérés dans les activités de l'École et notamment l'enseignement. Or, cela semble limité. Le CS, dans sa nouvelle formule, devra être plus attentif à ce point dès la création des nouvelles chaires.

M. SPIRA s'interroge sur la façon dont sont sélectionnés les candidats à ces chaires : répondent-ils à un appel d'offres ou se présentent-ils devant un jury ?

M. FLAHAULT confirme que seul l'INPES a fait l'objet d'un appel d'offres. Concernant la CNSA, Denis Chastenot a été missionné auprès de Michel Legros pour travailler sur la Maison des sciences sociales sur le handicap et les trois personnalités ont été choisies au vu de leurs compétences et parce qu'il était pertinent de les associer, avec leurs équipes, à ce projet.

Pour la chaire "Journalisme et santé", Jean-Yves Nau a été sollicité, mais il est prévu de faire alterner plusieurs journalistes spécialisés dans ce domaine, même s'ils sont peu nombreux.

M. SPIRA précise qu'il se serait très fermement élevé contre le choix de Jean-Yves Nau pour la chaire "Journalisme et santé" si cela avait été présenté au CS. Faire des appels d'offres et de la publicité permettrait d'attirer les meilleurs candidats pour ces chaires.

M. FLAHAULT estime que ces chaires sont une forme de labellisation des professeurs en titre. La Direction assume ses choix et souhaitait ainsi rendre ces positions attractives. Par ailleurs, un certain nombre de professeurs de l'École ont été recrutés par appel d'offres.

M. ZMIROU partage l'idée de formaliser, à l'avenir, cette procédure de création de chaires et que ce soit discuté dans les instances. Il faudra également discuter de cette distinction entre recherche et enseignement. Si ces chaires contribuent au rayonnement de l'École à l'extérieur, elles n'ont pas le même retentissement en interne. C'est un point faible pour leur pérennité. Le minimum à attendre d'une chaire est une formation doctorale.

Il semblerait logique à M. BARD d'avoir une visibilité sur le nombre de chaires souhaitables et si elles correspondent à un réel besoin. Il serait bien de connaître la façon dont elles sont évaluées, en interne ou en externe.

M. FONTENILLE regrette également que le CS n'ait pas été impliqué davantage dans ces créations de chaires, sur le choix scientifique et sur celui du candidat. Le prochain CS devra s'intéresser au bilan de ces chaires ainsi que des centres interdisciplinaires.

M. FLAHAULT souligne que le CS a été saisi pour toutes les chaires permanentes de l'EHESP.

Mme COLIN propose de retenir pour le prochain CS qu'il ait une vision consolidée de ces chaires. Il devra les situer dans l'intégration interne et externe de la recherche et juger de leur opportunité dans un schéma global.

- **FONCTIONNEMENT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE ET NOUVEAU DISPOSITIF POUR LA GOUVERNANCE.**

- ↳ *Fiche sur le fonctionnement du Conseil scientifique*

Mme COLIN informe que cette fiche de synthèse était prévue dans la foulée des événements qui se sont produits à l'École depuis quelques mois. Comme cette séance est la dernière, le bilan qu'elle va présenter, permettra de laisser une trace des travaux du CS. Ce bilan sera écrit dans son intégralité et distribué à tous les membres du CS afin d'être commenté et approuvé (voir document joint). Après validation par les membres, il deviendra ainsi un document officiel qui sera mis à la disposition de tous sur le site Internet.

Madame COLIN en s'appuyant sur un document powerpoint, présente le bilan 2007-2011 du conseil scientifique en trois parties.

La première partie est consacrée au mandat, à la composition et aux réunions du conseil.

Le CS a pour mandat d'élaborer le projet scientifique et de se prononcer sur toutes les questions touchant la recherche. Il est consulté par le Conseil d'Administration sur le Contrat d'Objectifs et de Moyens, la création ou la suppression des départements, des centres interdisciplinaires de recherche et des diplômes, également sur la répartition des crédits de recherche et la création éventuelle d'un service d'activités industrielles et commerciales. Un avis lui est demandé sur le recrutement du Directeur de la recherche.

Sa composition de départ a été modifiée : Denis Zmirou, Patrick Zylberman et Denis Bard ont rejoint les représentants des enseignants chercheurs ayant rang de professeur. Alain Jourdain et Christophe Goeury ont quitté le CS en 2010, alors qu'Alis Sopadzhiyan et Anne-Laure Caille-Brillet l'ont rejoint en tant que représentantes des étudiants.

Treize réunions régulières ont été tenues, ainsi que six réunions restreintes et trois séminaires de deux jours chacun. Une lettre a été transmise au Président du Conseil d'Administration en février 2008 avec les recommandations du CS sur le réseau doctoral et les centres interdisciplinaires.

La deuxième partie présente le rapport d'activité :

Le projet d'établissement de l'École a été discuté à plusieurs reprises (missions 2, 3 et 4).

Onze masters ont fait l'objet d'un avis.

Le réseau doctoral est une grande réalisation de l'EHESP. L'accréditation a été déposée le 15 mars 2008 et sa création a été officielle le 9 octobre de la même année. Il comprend dix

partenaires. Il s'agit d'un doctorat en double sceau (EHESP plus université partenaire). Il comprend actuellement 54 doctorants dont 23 contrats doctoraux.

Le CS a aidé à l'élaboration des exigences du réseau doctoral : cours dans les spécialités de santé publique, séminaires transversaux, aides à la mobilité, formations, colloques, stages à l'étranger, rencontres annuelles des doctorants et préparation et soutenances de thèses. Les six parcours de ce réseau doctoral sont maintenant ouverts.

La constitution du groupe des HDR de l'École est une des conséquences de ce réseau doctoral. Huit réunions du Conseil de direction scientifique se sont tenues. Quatre conventions avec les universités ont été signées et les autres sont en cours.

Au total, dix chaires auront été discutées en Conseil scientifique.

Le CS a également travaillé à plusieurs reprises sur la politique scientifique pour développer la recherche et l'expertise. Son rôle est de la proposer au CA qui l'a approuvée.

Un avis sur la création des départements et leurs projets scientifiques et pédagogiques a également été donné.

Les centres interdisciplinaires ont fait l'objet de beaucoup de discussions, y compris lors des séminaires, notamment sur les réflexions et les décisions à transmettre au CA. Il avait été souhaité que des liens se créent avec les laboratoires LAPSS et LERES. Des critères généraux avaient été élaborés pour faciliter les décisions. Lors du premier séminaire, six centres avaient été recommandés et ont été créés.

Par ailleurs, Denis Zmirou est venu présenter au conseil le projet de l'IRSET avant son évaluation par l'AERES.

S'agissant du financement de la recherche, le CS s'est prononcé sur la répartition des crédits liés à la recherche, affectés dans le COM de 2008 à 2011. Le budget présenté récemment par Marie-Aline Bloch pour 2011, a conduit à des décisions de financement d'activités et de recherches au sein de l'École.

Le CS a aussi participé à la redéfinition du rôle du Directeur de la recherche ainsi qu'à son recrutement.

Des avis ont également été donnés sur les PRES et les LABEX.

Le recrutement des professeurs a été une activité très importante du Conseil restreint. Au total, huit recrutements ont abouti sur neuf propositions.

Le CS s'est prononcé sur le principe d'un honorariat et aussi sur celui du congé sabbatique.

Il faut aussi rappeler que la Présidente du Conseil scientifique est invitée *de facto* à siéger aux Conseils scientifiques de l'INVS et de l'INPES (en personne ou par représentation). Ces liens scientifiques sont intéressants.

La troisième partie du bilan présenté par la présidente fait état de plusieurs constats et commentaires. Les facteurs favorables aux travaux du Conseil ont été qu'il a toujours eu des propositions de qualité émanant de la Direction de l'École, qui a fourni au conseil une collaboration remarquable. De plus la présidente souligne particulièrement l'engagement, la contribution et le dynamisme des membres du conseil, qu'ils soient issus de l'École ou des personnes qualifiées.. Les travaux du conseil ont donc pu être menés dans un climat de respect, d'écoute et de confiance. Tout cela a certainement permis que les travaux du conseil aient eu une contribution réelle aux orientations scientifiques de l'École pour son développement, son excellence et sa qualité.

Madame COLIN termine sa présentation en remerciant tous les membres pour leur contribution non seulement en présence mais aussi en qualité. Elle remercie la Direction de l'École qui a travaillé avec le conseil et l'a mis à contribution très régulièrement.

Elle souligne également la contribution de Véronique Zastawany, de Jean-Marie Denis (notre technicien) et toutes les personnes qui ont contribué aux travaux et au succès du conseil.

Comme présidente, elle remercie enfin les membres du conseil de la confiance qu'ils lui ont manifestée il y a 4 ans, lors de son élection à l'unanimité, et du soutien qu'ils lui ont apporté au cours de ces 4 années.

Ceci termine le bilan présenté par Madame COLIN.

M. SPIRA tient à féliciter, au nom de tous ses collègues, Christine Colin pour le travail effectué, son dynamisme ayant rayonné sur tout le Conseil.

M. FLAHAULT a apprécié la très grande efficacité et l'esprit constructif de Christine Colin ; ce fut particulièrement important pour la mise en place de la nouvelle École. Bien qu'elle travaille au Canada, elle est toujours très attentive à ce qui se passe à l'École. Merci aux membres du CS d'avoir relevé ce défi et d'avoir apporté leurs critiques toujours bienveillantes.

Mme COLIN est très touchée par tous ces commentaires. Elle ajoute que ce défi de la transformation de l'École n'aurait pu être gagné sans l'engagement, les compétences, les connaissances et la valeur de chacun. Ce bilan n'est peut-être pas exhaustif ; il peut être enrichi par les propositions du CS.

M. MARTIN est très sensible aux innovations apportées par le CS, notamment celui d'organiser des séminaires. Tous les Conseils scientifiques se plaignent du peu de réunions et il a recommandé cette formule au CS de l'INED auquel il participe. Il serait néanmoins intéressant de suggérer à tous les membres externes de joindre une note de recommandations pour l'avenir, comme la nécessité de mettre en place des procédures de recrutement et d'évaluation pour les chaires.

Mme COLIN pense que cette idée peut être reprise mais elle ne ferait pas de différence entre les membres internes et externes ; l'intérêt de ce CS est la complémentarité.

↳ *Mise en place d'une commission permanente du CS*

Mme COLIN explique que le souhait de création d'une commission permanente du CS est lié aux événements récents. Cette crise résulte de l'événement tragique de décembre ; il a été le révélateur de situations difficiles liées à l'évolution de l'École. En conséquence, une demande de création d'une commission permanente a été émise par le CA, à l'image des universités où il existe une instance composée de professeurs du CS et qui se réunit plus souvent.

Cette commission serait une façon de donner davantage de place aux enseignants pour débattre des questions qui seraient ensuite présentées au CS. La décision doit être prise aujourd'hui, d'autant que le CS ne pourra pas se réunir avant six mois.

M. FLAHAULT constate que l'École, après la crise profonde qu'elle a traversée depuis décembre, reprend le dialogue social qui avait été profondément altéré. Un Comité de pilotage a été mis en place pour associer des membres des instances de l'École et des organisations syndicales, désignés par les élus et par la Direction, et ce avec le concours des trois ministères de tutelle.

Les diagnostics sont encore en cours et un rapport de l'IGAS est attendu. Celui de l'IGAENR est déjà sorti, et il serait important que tous les membres du CS en aient connaissance. Cependant, un diagnostic imparfait peut être avancé, sous réserve d'inventaire, mais il est

assez révélateur des différents échanges faits par lettres, par les organisations syndicales et aussi dans la presse.

Le premier est cette impression qu'il existe deux écoles, même dans le positionnement des tutelles à l'égard du Conseil d'administration. Cela n'a pas permis de véritablement basculer d'une école d'application, établissement public administratif, à un établissement d'enseignement supérieur. L'ambiguïté du texte de la loi visant à la mission de continuer à assurer la formation des fonctions publiques pouvait laisser penser que le fonctionnement de l'ENSP devait subsister. C'est le cas, puisque les filières de formations professionnelles ont été quasiment préservées. Seuls ont été ajoutés les fondamentaux de la santé publique où toute la filière passe par une formation diplômante.

En fait, l'EHESP, accolée à l'ex-ENSP, s'est bien construite selon les préconisations du COM, avec le déploiement d'une douzaine de masters, d'un réseau doctoral et de trois unités mixtes de recherche. Cependant, ni les tutelles ni le CA n'ont décidé que les formations professionnelles passeraient par des masters et par l'enseignement supérieur.

Cette coexistence des deux écoles n'est pas facteur de simplicité, ni d'économies, bien que cela ne se traduise pas par des luttes corporatistes internes des enseignants. Néanmoins, la communauté des professeurs de l'École est sous-représentée, par décret, dans les instances, sauf dans le CS. Elle n'a aucun endroit qui lui permette un dialogue, une concertation et une discussion en amont des délibérations.

Il est donc proposé au CS -et ce sera fait également au prochain CS- de créer une commission permanente entièrement constituée d'enseignants internes à l'École. Elle se donnera le rythme de réunions qu'elle souhaitera, et qui pourra être assez fréquent. Elle pourra s'emparer des problématiques comme les chaires, les centres interdisciplinaires, le réseau doctoral, l'encadrement des thèses, l'attribution des contrats de recherche, etc. Cela permettrait de préparer les dossiers et de les apporter de façon plus concertée au CS.

Le Conseil scientifique relève les points suivants :

- ***Quelle serait la mission et la composition de cette commission permanente ? Sera-t-elle une émanation du Conseil scientifique ?***
- ***La composition du CF et du CS restera-t-elle en l'état ou comportera-t-elle une plus forte représentation des personnes impliquées dans l'enseignement et dans la recherche ? Être candidat au titre d'enseignant au CS impliquerait-il de ne pas l'être à la commission permanente ? Il est proposé que soient membres de droit tous les représentants du corps enseignant élus au CS.***
- ***Quatre élus enseignants du futur CS pourraient faire partie de cette commission et ainsi faire le lien entre les deux instances.***
- ***Les travaux effectués par le CS ont été assez bien perçus par l'ensemble de l'École ; le seul reproche est son manque de communication. Cette commission pourrait être un vecteur d'amélioration de l'École.***
- ***Il sera nécessaire de bien définir le rôle de cette commission et qu'elle soit un lieu de réflexion et force de propositions pour les dossiers que devra traiter le CS.***
- ***La dénomination "commission permanente du CS" peut être trompeuse.***
- ***Les étudiants préparant un doctorat pourraient-ils être représentés dans cette commission ?***
- ***Cette commission ne devrait pas être installée avant que le processus engagé par le Comité de pilotage soit terminé.***

Réponses :

M. FLAHAULT précise que la proposition du Comité de direction est qu'elle soit composée de douze membres, dont huit seraient élus selon les mêmes procédures que ceux du CS et dans les mêmes collèges, ceux des enseignants titulaires de l'École. Les quatre autres

membres seraient désignés par le Conseil scientifique. Dans le décret, le Directeur de l'École est président de droit de toutes les commissions, mais le vice-président sera élu.

Il appartiendra au CS de préciser ses prérogatives, mais la commission aurait pour mission de traiter en amont les dossiers relevant de la compétence du CS, non pas pour en délibérer mais pour préparer la concertation des enseignants de l'École sur ces questions.

Chaque instance peut créer une commission permanente indépendante. Celle-ci peut inclure des membres qui ne sont pas élus au CS.

Mme COLIN ajoute que le but est d'en faire une commission du CS et non du CA. Il ne doit exister qu'un seul lieu de décision scientifique : les travaux du CS seraient facilités par ceux de cette commission et il permettrait aux professeurs de s'exprimer. L'articulation entre les deux sera très importante.

M. FLAHAULT n'imagine pas que les instances soient renouvelées selon des décrets différents. Leurs compositions resteront identiques, au moins dans l'immédiat.

Le nom de "commission permanente du Conseil scientifique" est cité par le décret. Cependant, le CS pourra la nommer comme il le souhaite. Elle reste sous l'autorité du Conseil scientifique qui pourra l'arrêter à tout moment.

Quant à l'implication des étudiants, les textes prévoient qu'ils soient sollicités pour les instances, donc pour des prises de décision. Ce travail en commission risque d'être trop important, compte tenu de leur agenda déjà chargé. Le CA de décembre a prévu que les élèves seront partie prenante lorsque des dossiers impliqueront les enseignements, mais ce sera aux étudiants de décider s'ils peuvent assumer cette fonction supplémentaire.

Il ne faut pas multiplier les réunions des professeurs de l'École, le travail du Comité de pilotage pour la préparation du COM étant déjà assez lourd. L'installation de ces commissions pourra se faire après ce premier chantier. Pour élire les membres de cette commission, il faudra profiter du fait que le processus électoral soit mis en place.

Mme COLIN propose que le CS se prononce sur une formule de base de cette commission pour sa création. Elle pourra être enrichie par le prochain CS. Elle serait constituée de douze enseignants ayant une mission très proche de celle du Conseil scientifique pour s'assurer que les décisions de ce dernier reflètent bien les besoins de l'École. Quatre des membres de cette commission pourraient être proposés par le CS.

Il est proposé de voter la création de la commission permanente du Conseil scientifique, composée de douze membres dont huit élus par les voies d'élection habituelles des collèges d'enseignants, et quatre membres désignés par le Conseil scientifique. L'élection se ferait en même temps que celui du Conseil scientifique.

**Le Conseil scientifique approuve à la majorité la création de la commission permanente.
[16 voix pour et 1 contre (M. Zylberman).]**

La séance, suspendue à 13 heures, est reprise à 14 h 17.

- **BILANS D'ACTIVITES CONCERNANT LE CONSEIL SCIENTIFIQUE (suite)**

↳ CoPanFlu

Mme KIEFFER fait le point sur les projets pilotés par le Centre interdisciplinaire de recherche en santé humaine, qui concernent trois continents et cinq pays. L'objectif est l'identification des déterminants du risque d'infection au virus de la grippe H1N1. La structure comprend six modules, dont trois requis (épidémiologie, virologie et comparaison internationale), afin d'analyser l'impact sanitaire, social et économique dans les pays du Sud de la pandémie grippale.

Schéma de l'étude : deux visites systématiques sont requises durant des périodes d'absence de circulation du virus de la grippe, comprenant le recueil de données cliniques et socio-

démographiques et un prélèvement de sang chez chaque sujet pour l'évaluation du niveau d'anticorps anti-H1N1. Durant la période de circulation du virus, des prélèvements virologiques sont effectués en cas de détection de syndrome grippal, de même qu'un recueil de données cliniques, ceci chez tous les membres du foyer, malade ou non.

Bolivie : phase d'inclusion terminée. 401 foyers ont été recrutés (1 644 sujets). La surveillance se fera en mai, lors de la saison froide. La sérologie est réalisée à l'UMR 190 de Marseille (Xavier de Lamballerie).

Djibouti : phase de recrutement terminée. Elle est pilotée par un doctorant du réseau doctoral de l'EHESP. 302 foyers ont été inclus (970 sujets). La sérologie sera réalisée à Marseille par ce doctorant et la virologie à l'Institut de santé publique de Djibouti.

Sénégal : l'inclusion est terminée. La cohorte, basée sur un échantillon de l'IRD (Acti Palu), comprend 300 foyers (2 500 sujets). La biologie moléculaire et la sérologie seront réalisées à l'Institut Pasteur de Dakar ; ils ont les compétences et ils sont autonomes.

Mali : l'étude s'est déroulée en deux temps. Dans la seconde phase, une petite cohorte de 30 foyers (350 sujets) a été recrutée en novembre 2010 par le Centre de santé communautaire de Banconi. La surveillance de 18 foyers a eu lieu immédiatement après. La sérologie est actuellement en cours à Marseille. Des techniciens maliens seront formés pour la biologie moléculaire.

La première étude avait été faite en 2010 au sein des "Villages du millénaire", sur 30 foyers (202 sujets) dont les prélèvements de sang effectués en 2006 étaient disponibles. Il a pu être observé que la séroconversion chez les plus jeunes était de 18,4 % et 7,8 % dans le groupe d'âge plus élevé. Le taux d'attaque, rapporté à la population générale, est de 15 %, avec 75 % des cas survenus chez les moins de 20 ans, ce qui est similaire aux pays développés.

Laos : la cohorte est constituée de 807 foyers (4 072 sujets). Elle est issue du programme "Santé et urbanisation à Vientiane" de l'IRD. Les inclusions ont eu lieu en mars 2010. Il a pu être observé des taux de séroprévalence élevés pour les plus jeunes et les plus âgés, et des niveaux moindres pour les âges intermédiaires. Une comparaison du taux de prévalence a pu être effectuée grâce à des échantillons de sang de 947 donneurs prélevés à Vientiane en 2008. Il a été observé une augmentation significative de la séroprévalence chez les plus jeunes (17-19 ans) mais pas dans les groupes d'âge plus élevé.

La première phase de surveillance est achevée. Soixante-huit sujets (correspondant à 40 foyers) ont déclaré au moins un symptôme grippal mais très peu de cas de grippe ont été observés. La dernière phase aura lieu en mai, et le projet se termine en août.

Le coût direct, pour tous les pays, est 1,141 M€. L'EHESP participe à hauteur de 27 % avec la subvention MESR et l'IMMI à 32 %. Les autres partenaires (Navy, Mérieux et AIRD) apportent 222 000 €. Il reste 243 000 € à identifier pour boucler l'ensemble des cohortes. Les coûts indirects sont estimés à 1,8 M€, mais tous les éléments ne sont pas connus.

Des communications ont déjà été réalisées : posters, congrès, articles.

En perspective, un gros consortium international (ISARIC), porté par le Wellcome Trust, est en cours de création sur les infections respiratoires aiguës. Il sera essentiellement fondé sur les infections respiratoires hospitalières. CoPanFlu international et les cohortes communautaires sont les seuls, pour le moment, à intégrer ce consortium et à apporter leur contribution en termes de cohortes communautaires.

Par ailleurs, une collaboration est effective avec la Navy CDC en Bolivie et est en cours de discussion à Djibouti.

Autres perspectives : un programme "dengue" pour l'utilisation de ces cohortes proposé au FP7 et un projet sur la contrefaçon de médicaments.

M. FLAHAULT revient sur les contrefaçons médicamenteuses. *Oxford University* et la fondation Bill Gates ont contacté l'EHESP parce qu'elles disposent d'une cohorte très importante (19 000 personnes) dans des pays pauvres de la planète. Plutôt que les contrefaçons, c'est surtout la qualité du médicament qui intéresse l'équipe d'Oxford. L'idée de pouvoir recueillir des médicaments qui circulent dans ces foyers et d'en faire l'analyse pour déterminer la qualité est un projet qui pourrait être soumis, à terme.

↳ *Public Health Reviews (PHR)*

M. FLAHAULT explique que cette revue a été rachetée par l'EHESP avec pour projet de monter une revue européenne de santé publique. L'unique compétiteur est "*Annual Review of Public Health*" qui publie un numéro par an contre deux pour "*Public Health Reviews*". La première revue est nord-américaine, et 95 % des auteurs d'articles sont nord-américains. "*Public Health Reviews*" sera assez équilibrée entre articles de la communauté européenne de santé publique et celle de l'Amérique du Nord, à l'image de son comité éditorial.

Par ailleurs, les professionnels de santé publique ne sont pas vraiment abonnés au bouquet des revues scientifiques internationales. La volonté est que cette revue soit gratuite en ligne, que ce soit pour les auteurs ou pour les lecteurs. Le financement est assuré, pour l'instant, par l'EHESP et un peu par l'ASPHER qui gère le site Internet. Le premier numéro, intitulé "*New Public Health*", se voulait généraliste. Le n° 2, "*Ageing Societies*", est sorti en décembre, et est donc consacré au vieillissement. Le prochain portera sur les maladies cardiovasculaires, le suivant sur "*Public Health Education*" et celui d'après sur la qualité des soins en milieu hospitalier, avec Berkeley et l'EHESP.

L'objectif est d'en faire un outil de promotion de la santé publique et peut-être aussi de lobbying auprès de la Commission européenne pour que la santé publique soit davantage présente dans l'agenda politique qu'elle ne l'est aujourd'hui. L'École peut utiliser cet outil si elle organise un congrès ou une manifestation. Il est possible, sous réserve de critères de qualité, qu'un numéro spécial soit sponsorisé par un partenaire institutionnel. La revue ne publie aucune publicité et n'utilise aucun fond privé pour éviter que ses messages ne soient entachés de suspicion de conflit d'intérêts.

M. GRIMAUD demande si chaque numéro portera sur une thématique et s'il est prévu une indexation vers les banques de données de la littérature.

M. FLAHAULT précise que c'est le comité éditorial qui décide des thèmes abordés, mais il est possible d'imaginer consacrer des colonnes à des contributions plus généralistes. Cependant, le comité éditorial tient à ne pas s'ouvrir à des articles originaux et à publier uniquement des papiers portant sur des problèmes de santé publique. L'un des intérêts de cette publication est que, publiant des revues, celles-ci ont une forte chance d'être citées et donc de conférer aussi à PHR à terme, un bon indice de citation.

- **PRESENTATION DES PROJETS DE CHAIRES DE L'INSTITUT DU MANAGEMENT**

M. OLLIVIER indique que l'Institut du management souhaite s'engager dans la création de chaires pour accompagner l'essor de l'EHESP.

↳ *Chaire "Management des organisations"*

Son intitulé n'est pas définitif ; ce pourrait être "...des organisations de santé" ou "...des établissements de santé", et ce pour des raisons liées aux partenariats. Un des principaux financeurs, le CNCR-CHU, tient beaucoup à la référence hospitalière.

Cette chaire a pour objectif la diffusion et le développement des connaissances dans le champ du management en santé, de l'académique vers les milieux professionnels. De plus en plus de directeurs d'hôpital souhaitent en effet s'inscrire dans un parcours académique. Cette chaire s'intéresserait à la conduite du changement des organisations, à la transformation des pratiques managériales induites par les nouveaux contextes institutionnels, à l'intégration des technologies de l'information et au chaînage entre le management hospitalier et ses débouchés (soins de suite et ceux dits "de premier recours").

Ses missions seraient de valoriser les retours d'expériences sous forme de séminaires thématiques ainsi que l'encadrement de projets doctoraux en management. Un objectif à quatre ans serait la publication dans des revues académiques et la création d'ouvrages collectifs.

Le budget de fonctionnement de 300 000 € est désormais acquis (EHESP pour 100 000 €, GCS-CHU pour la même somme, CNEH pour 80 000 € et GRAPH pour 20 000 €).

Un appel à candidatures a été lancé avec pour date limite le 30 mars ; à ce jour, une réponse a été enregistrée. Il s'agit d'un professeur des universités en sciences de gestion.

M. FONTENILLE est très étonné qu'un seul candidat se soit proposé, au vu du budget assez important. Il faudrait peut-être repousser la date limite ou passer par des canaux différents.

M. OLLIVIER souligne que les partenaires ont souhaité que cette chaire prenne son essor rapidement et que l'appel à candidatures s'adresse en priorité aux universités françaises.

M. FLAHAULT confirme que la stratégie est de ne pas trop attendre. L'Institut du management a besoin d'une extension vers la recherche. C'est une première étape et tout peut être remis en cause au bout des quatre ans.

Mme COLIN mentionne un problème de terminologie, quatre expressions qualifiant la même chaire, chaque intitulé renvoyant à des thèmes proches mais différents. Cela devra être clarifié.

M. OLLIVIER rappelle que cette chaire sera centrée sur le champ hospitalier mais sans s'interdire une articulation entre gestion hospitalière et incidence de la gestion de projets sur son environnement. La définition de cette chaire sera clarifiée.

↳ Chaire "Management des technologies de santé"

M. LANGEVIN retrace l'évolution des hôpitaux depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Les hôpitaux pavillonnaires ont été humanisés en réduisant le nombre de lits par chambre. Les années 70 ont vu la construction d'hôpitaux à grande hauteur, en France comme à l'étranger. Une trentaine d'hôpitaux semi-industrialisés ont ensuite vu le jour. La tendance a changé dans les années 80, avec des projets d'une ambition architecturale plus soutenue.

Le plateau technique a également fait son apparition, avec l'imagerie, la radiologie, le bloc opératoire et le laboratoire d'analyses, pour ensuite se scinder et faire de l'hospitalisation un hébergement un peu spécialisé. L'hospitalisation à domicile, du fait de la réduction de la durée moyenne de séjour, a pris une certaine ampleur.

Pour des raisons financières, un mécanisme de mutualisation s'est mis en place, pratiquement une industrialisation. Les hôpitaux se sont alors construits hors des villes pour gagner de la surface alors que, paradoxalement, la population globale vieillissait et que ses déplacements devenaient plus difficiles. Le deuxième paradoxe est que, durant son cycle de vie, un hôpital verra environ six générations d'IRM.

La réflexion sur ce projet de chaire a mis en avant deux cultures différentes : les épidémiologistes, proches de la médecine, et les gestionnaires. Cette chaire pourrait s'apparenter à ce que les Nord-Américains appellent "*Health Policy & Management*".

Après avoir résumé son parcours professionnel, M. Langevin expose son projet scientifique qui se divise en deux parties. L'une porte sur l'étude de l'impact des innovations technologiques dans les organisations de santé, avec des enjeux importants pour l'avenir des hôpitaux. La deuxième sera de réfléchir aux organisations hospitalières "idéales", comme la gestion des établissements pour sortir des problèmes financiers, l'étude de la taille et de la complexité pour effectuer des économies d'échelle et toutes les questions éthiques liées à l'accès aux technologies et aux actes associés à celles-ci.

Pour la mise en œuvre, une convention de mise à disposition est à voir avec l'Université de technologie de Compiègne (UTC). M. Langevin s'est déjà organisé pour se faire remplacer pour le mi-temps qui sera libéré à l'UTC (trois ans, renouvelables une fois), et ce par un collègue qui revient d'un congé maternité. Il viendrait à Rennes de dix à quinze jours par mois en continu. Une petite équipe pourra être constituée à l'EHESP et quelques personnes de l'IdM ont déjà été contactées. Il y a une possibilité de faire reconnaître par l'école doctorale de l'UTC une équipe de recherche située à l'EHESP. Des ressources sont disponibles à l'UTC dans des domaines comme le génie biologique, la logistique pour les hôpitaux, l'économie, etc.

La commission scientifique d'orientation se réunirait une fois par an. Elle serait consultable à distance et pourrait aider à l'organisation d'un colloque. Elle dépendrait de l'IdM et du CS.

Le souhait serait de préparer deux thèses de doctorat et, dans les prochaines semaines, de définir les sujets et les moyens, de procéder au recrutement de deux candidats et de créer des tandems de direction de thèse. Le SNITEM (Syndicat national des industries des technologies médicales) serait prêt à financer une partie des bourses par convention avec l'EHESP. La création d'un master spécialisé pour septembre 2012 est en réflexion.

Si le CS accepte la candidature de M. Langevin, ce serait contribuer à donner une vision pour les hôpitaux de demain. Un projet est en cours à Compiègne (appelé "Smart hôpital") montrant qu'il serait possible de créer des petits hôpitaux en réseau qui viendraient désengorger les grands CHU.

Mme COLIN signale que Mme Bloch, liée au porteur de projet, va se retirer pendant la discussion.

M. POTELON pense que cela peut concrétiser des accords ou des collaborations qui existent depuis longtemps entre l'EHESP et l'UTC et que ce sera porteur de projets.

Il eût été préférable que ce soit l'École qui présente cette deuxième chaire et que, ensuite, M. Langevin propose sa candidature pour éviter les confusions. De plus, d'autres compétences de l'École pourraient être associées à ce projet.

M. FLAHAULT est satisfait d'avoir un peu de diversité dans les modes de création des chaires. Les deux dossiers présentés aujourd'hui en sont le florilège, avec un directeur de département qui cherche des financements pour constituer une chaire et ensuite faire un appel à candidatures, et une personnalité qui a développé un projet de recherche et qui souhaite le développer avec l'École.

Mme COLIN note que, dans beaucoup d'universités nord-américaines, il existe deux types de chaires de recherches, celles financées par des fonds dédiés exclusivement à la recherche par le gouvernement fédéral, avec des concours très difficiles, et celles dites "philanthropiques" parce que financées par des fonds publics ou privés. Ces dernières sont en général issues d'une proposition, avec un porteur de projet identifié dès le départ.

La mise en perspective des projets de chaires n'a jamais été discutée et il est souhaitable que le prochain CS amorce cette réflexion.

M. THOMAS trouve cette proposition très intéressante et n'a pas de problème avec cette présentation. Il sera important de trouver des synergies avec d'autres acteurs de l'École. Cependant, il faudra fournir les efforts nécessaires pour faire que la recherche soit de qualité et également encadrer les doctorants, produire, publier, etc.

Le secteur dans lequel va travailler cette chaire n'est pas très précis : anthropologie, sociologie, ingénierie, économie, etc.

M. LANGEVIN avoue ne pas encore connaître très bien les réalités de l'École, comme le LERES, mais pense y consacrer du temps si sa chaire est acceptée. En revanche, il connaît très bien le tissu des laboratoires locaux, ce qui devrait faciliter les choses.

Quant à la production, le master spécialisé permettra la publication des thèses professionnelles par des gens qui seront suivis pendant douze ou quinze mois. Cette chaire fera appel à plusieurs disciplines afin d'observer la localisation des hôpitaux, de voir si la télémédecine est judicieuse ou non, si le modèle économique est bon ou pas.

M. FONTENILLE adresse cette question au Directeur de l'École : est-ce l'École qui a sollicité ce projet ou M. Langevin a-t-il proposé sa candidature en disant que ce serait un plus pour l'École ? Où serait situé le master spécialisé ?

M. OLLIVIER précise que cette proposition résulte d'un échange entre lui-même et M. Langevin. L'impact des technologies de santé sur les organisations intéresse l'Institut de

management pour étendre son champ de réflexion. Cette proposition est une opportunité pour bénéficier de ces compétences, et M. Flahault l'a accepté. Ce master se situe à Rennes et il sera naturellement soumis au Conseil des formations.

M. GRIMAUD est satisfait de ces deux projets et souhaiterait que la complémentarité des deux chaires soit bien mise en évidence.

Mme COLIN propose de voter sur chaque chaire séparément.

Vote concernant la Chaire "Management des organisations"

M. ZYLBERMAN estime que cette chaire, présentée par M. Ollivier, est encore en chantier et que le vote ne peut être fait que sur le principe de sa création, le candidat n'étant pas connu.

Mme COLIN est d'accord : le vote porte sur la chaire et non son occupation. La localisation de la chaire sera sans doute fonction du candidat.

M. FLAHAULT ajoute qu'il ne faut pas faire de complexe sur la localisation parisienne. L'École a une antenne à Paris et à Marseille, des centres interdisciplinaires dont l'un est à Montpellier, plus une antenne du LERES à Nîmes. La prérogative de l'EHESP est d'être nationale. Il est positif que l'Institut du management, massivement présent à Rennes, aient des développements à Paris, mais il n'est pas souhaitable que certaines composantes de l'École ne se situent qu'à Paris, auquel cas des rééquilibrages seraient nécessaires.

**Le CS approuve à la majorité la création de la chaire "Management des organisations".
[16 voix pour et 1 abstention (M. Grimaud).]**

Vote concernant la Chaire "Management des technologies de santé"

Mme COLIN rappelle que le vote porte sur la chaire et son candidat ; ils sont indissociables.

**Le CS approuve à la majorité la création de la chaire "Management des technologies de santé".
[16 voix pour et 1 abstention (M. Fontenille).]**

- **PROPOSITIONS D'ACTIONS POUR LE SOUTIEN A LA RECHERCHE**

Mme BLOCH présente les actions que pourrait mettre en œuvre la Direction de la recherche pour soutenir les équipes. L'objet de cette discussion sera de dégager des priorités.

La Direction de la recherche est structurée autour de trois pôles : le réseau doctoral, un Bureau d'aide aux contrats et celui d'animation et de communications scientifiques. Le dossier comporte la compilation des projets de recherche bénéficiant de financements extérieurs, avec une description brève, en spécifiant si l'École est le coordinateur ou non. Le nombre de projets déposés et financés par les professeurs enseignants chercheurs de l'École est en augmentation : 19 projets ont été déposés au Bureau d'aide aux contrats (depuis le début de l'année).

L'objet de la discussion portera sur la partie "Animation et communication scientifiques".

Sur le document, la Direction de la recherche a été positionnée en fonction des acteurs avec qui elle doit travailler : équipes labellisées (UMR, équipes d'accueil, départements, chaires, centres interdisciplinaires et LERES). La Direction de la recherche peut apporter un accompagnement individuel et collectif (aide au montage de projets, veille sur les possibilités de financements extérieurs, formation doctorale, financement de post-doctorants, etc.).

En retour, la Direction de la recherche est parfois amenée à faire l'interface avec d'autres acteurs, comme les PRES avec lesquels des partenariats ont été construits. Puis viennent les autres partenaires comme les ministères, les agences, les financeurs (l'Europe ou autres), les évaluateurs (l'AERES, le CEPH) et les professionnels de santé. Vis-à-vis de ces acteurs, c'est un travail de communication, de contractualisation et de veille qui est à mener.

La Direction de la recherche s'inscrit, dans le cadre général de l'École (Direction, Comité de Direction, Conseil scientifique, etc.), pour mettre en œuvre la stratégie de l'École.

La Direction des études, autre acteur important de l'École, a proposé une amélioration du dispositif des mémoires. La Direction de la Recherche l'a sollicitée pour l'accès aux ressources bibliographiques et lui a proposé la construction d'outils dits "pédagogiques" pour mettre à la disposition des enseignants des données très récentes de la recherche, qu'ils puissent intégrer dans leurs formations.

Il sera nécessaire d'améliorer la communication de la recherche à l'École vis-à-vis de l'extérieur et en interne en utilisant le site Internet. La Direction internationale est là pour collaborer aux projets de recherche internationaux.

Dans les actions importantes à conduire dans les mois ou les années qui viennent se trouve d'abord la structuration de la Direction de la recherche en précisant ses attributions, notamment vis-à-vis des départements et des centres interdisciplinaires. Il faudra être présent à la commission permanente du CS (a priori le Directeur déléguera au Directeur de la Recherche, la direction de cette commission). Le cœur de métier est bien le soutien aux projets et aux actions scientifiques, avec le processus de sélection et d'accompagnement de ceux-ci, puis le soutien financier. Il est aussi proposé d'organiser un séminaire de restitution pour valoriser les travaux de recherche de l'appel à projets "jeunes chercheurs" qui s'est terminé fin 2009. Le financement des post-doctorants n'est pas très développé actuellement et des possibilités ont été identifiées pour ceux qui terminent leur thèse.

Le travail de collecte des informations sur les chercheurs de l'École est déjà bien avancé, ainsi que celui des publications qu'il va falloir valoriser.

Des éléments très structurants de rattachement existent avec l'IRSET, le CRAPE, l'UMR de Marseille, mais la stratégie vis-à-vis d'autres organismes, comme dans le domaine du management, n'est pas encore complètement définie.

Une demande de formation aux techniques de recherche a été formulée par certains enseignants (rédaction d'une publication, réponse à un appel d'offres...). Cela pourrait être monté en lien avec le réseau doctoral. La diffusion de la recherche vers l'enseignement se fait par les outils pédagogiques, mais il peut exister d'autres vecteurs.

Un souci essentiel de l'École est de favoriser les liens entre les sciences humaines et sociales et les sciences épidémiologiques et bio-statistiques. Même si cela se passe bien, les cultures ne sont pas toujours les mêmes.

La question de l'évaluation et de la reconnaissance des chercheurs, des enseignants chercheurs et des professeurs est posée. D'autres critères existent, en dehors des publications AERES, par rapport à leurs missions d'enseignement, d'encadrement, d'expertise, de participation à la vie collective de l'École. L'accompagnement ponctuel de ceux qui veulent se lancer dans l'aventure des HDR peut être envisagé.

Une demande a été faite pour faciliter la fédération des départements de recherche. Des discussions sur le développement de bases de données, de publications, d'archives ouvertes, etc., ont eu lieu en Comité de Direction. Que faut-il mutualiser, à quel niveau, en interne ou vis-à-vis de l'extérieur, comme l'annuaire des chercheurs ou des pages web individuelles ? Des traductions en anglais ont été sollicitées. Une salle de visioconférence sera ouverte prochainement.

Il faut peut-être aussi mener une réflexion pour compléter l'offre de séminaires.

Les dossiers pédagogiques et de vulgarisation pourraient s'inspirer de ce que fait le service de communication de l'IRD ; leurs documents sont très attractifs.

L'organisation d'événements scientifiques propres à l'École est souvent très lourde et il faudra réfléchir à la façon de sélectionner et d'aider les plus importants.

Le Conseil éditorial des presses de l'EHESP doit se mettre en place et il faudra voir comment elles peuvent s'intégrer par rapport à la politique scientifique.

Une première proposition de priorités a déjà été discutée en Comité de Direction. L'idée n'est pas de centraliser l'animation et le pilotage de la recherche, qui doit être construite par les chercheurs eux-mêmes, mais d'avoir des correspondants "recherche" dans les départements. Il reste à préciser le rôle de ces personnes.

Concernant les priorités, il paraît évident qu'il faut terminer le recensement. Arrivent ensuite la procédure d'attribution des soutiens financiers, l'identification de solutions pour l'accès aux ressources bibliographiques pour ceux qui ne l'ont pas, les financements pour des doctorants et des post-doctorants. Le dispositif "mémoires" est un dossier important. Un travail a été initié depuis plusieurs mois, mais il reste à construire un corpus de connaissances qui serait mis à disposition de tous les élèves et étudiants sous forme de cours filmés.

Mme COLIN remercie Mme Bloch et lui demande ce qu'elle attend du CS.

Mme BLOCH souhaite avoir un effet miroir et que des personnes venant d'autres institutions signalent des oublis ou donnent d'autres priorités.

M. ZYLBERMAN n'a pas retrouvé dans cet exposé la veille sur les appels d'offres, ni la valorisation de la recherche à l'EHESP qui incombe à la Direction de la recherche, surtout vis-à-vis des institutions.

Mme BLOCH rappelle que c'est le Bureau d'aide aux contrats qui est chargé de la veille ; cette action a bien démarré mais n'a pas été détaillée dans ce dossier.

Quant à la valorisation, il faut commencer par identifier les travaux de recherche. Il est question d'outils pédagogiques, d'articles destinés à être diffusés en interne ou vers le grand public. Il est prévu de proposer aux étudiants et aux élèves d'intégrer, dans la conception même de leurs mémoires, la façon dont ils envisageraient de valoriser leur travail.

M. ZMIROU insiste sur l'énorme avancée que la mise en place de la Direction de la recherche a représentée. Le COPIL mène actuellement une réflexion sur l'organisation et serait partisan d'une déconcentration pour la DE et davantage d'appuis pour la DR.

Il faut consolider l'appel aux jeunes chercheurs, ainsi que l'appel transversal que Mme Bloch vient de lancer. Il serait utile d'évaluer, sur quatre ou cinq ans, comment les crédits aux jeunes chercheurs ont pu aider les bénéficiaires à ensuite obtenir des financements de l'IRES, l'ANR, etc. Ce serait un moyen de consolider la démarche.

Est-il absurde d'imaginer que l'École adhère à la série BMC (*BioMedCentral*) ? Il est en accès libre pour le lecteur, mais payant pour l'auteur, sauf si son institution a adhéré, comme l'a fait l'INSERM. Ce serait une piste de valorisation et d'encouragement pour nos collègues à y soumettre des articles. HAL est également une base de données libre. Tout cela exige un appui pour aider les équipes à "ensemencer".

M. MARTIN serait partisan de compléter la logique de listing d'un apprentissage collectif des différences entre les types d'activités de recherche. Le financement des chaires ne devrait pas être mis dans le même tableau que celui des conventions d'études sans appel d'offres ou celui avec appel d'offres. Cela rendrait ces financements plus lisibles.

L'évaluation pour les crédits aux jeunes chercheurs est utile mais n'aura de valeur que lorsque cela aura débouché sur autre chose. Cependant, il faut veiller à ne pas créer un "sous-marché" avec ceux qui n'ont pas réussi. Il faut montrer que c'est jouable, peut-être avec des combinaisons seniors/juniors, en associant ceux qui ont eu le plus de chance à des gens qui sont encore trop loin pour partir seuls.

Mme COLIN estime qu'il faut rappeler qu'une bonne partie de ces financements a été pensée par le CS. Quant à l'évaluation, elle ne sera pas facile à réaliser car elle doit être quantitative et qualitative et analyser les perceptions de ceux qui n'ont pas réussi à se classer à l'externe.

Mme BLOCH reste à la disposition des membres du CS pour des échanges sur ce dossier.

L'évaluation va commencer à être mise en place avec des retours d'expériences de projets. L'idée est de les partager ensuite collectivement. Le séminaire sera aussi dans cet esprit.

- **AVIS SUR LE PROJET DE DOCTORAL PROGRAM HEALTH LEADERSHIP (DRPH)**

M. FLAHAULT explique que l'intitulé de ce projet est en anglais parce que c'est un parcours doctoral à l'intérieur du doctorat en management que coordonne Stefane Kabène et Olivier Thomas et proposé par l'*University of North Carolina* (UNC). Elle a mis en place un diplôme doctoral pour des professionnels déjà en poste ; c'est un format exécutif de doctorat. Il se fait pratiquement entièrement à distance, avec une session hebdomadaire de douze élèves qui participent en ligne à des formations doctorales dans le domaine du leadership et du management en santé. L'UNC a proposé à l'EHESP de créer un doctorat conjoint. Le DrPH est la vision des doctorats professionnels de l'université nord-américaine, ce qui pourrait se traduire en France par l'apprentissage par la recherche. La formation professionnalisante aux États-Unis n'est pas dissociée, comme en France, de la formation par la recherche.

L'école va proposer un diplôme conjoint, délivrera le doctorat EHESP et l'UNC le DrPH. Ce sera peut-être un parcours en langue française, notamment à destination du monde francophone, similaire à celui en langue anglaise de l'UNC. Ces parcours seront bi-diplômants : UNC et EHESP. L'UNC a une très forte réputation aux États-Unis dans le domaine de l'enseignement du management en santé et sera un très bon partenaire. Un partenariat privilégié sera conclu avec eux en novembre à Washington, sous l'égide de l'ambassade de France. Ils font beaucoup de développement dans le domaine "environnement et santé". Ce doctorat devrait être développé au plus tard en septembre 2012, après être passé devant le CF et le CA.

M. THOMAS ajoute que Suzanne Hobbs, la Directrice du programme, sera à Rennes en mai et juin pour travailler avec Stéphane Kabène les détails de la mise en place de cette nouvelle filière. Cela s'inscrit dans le programme NetDoc, projet plus ambitieux sur le *Leadership in Health Management* qui associe les universités de Berkeley, Georgia, Minnesota, Toronto, *King's College*, *London School of Hygiene* et *School of Management* de Norvège. L'UNC avait la volonté de trouver un partenaire plus réactif ; l'ensemble du consortium est assez lourd à manœuvrer. Il est possible d'envisager, à terme, un doctorat un peu mondial entre tous ces partenaires.

M. POTELON aimerait connaître ce que cette mise en œuvre représente en temps d'enseignants chercheurs, quels enseignants de l'EHESP ont été approchés pour participer à ce programme et quel est le marché potentiel pour des professionnels intéressés à réaliser cette formation.

M. THOMAS répond que ce projet est monté en étroite collaboration avec l'Institut du management. Ce programme de formation représente un investissement collectif puisqu'il pourra servir à d'autres opérations de formation à distance en cours de réflexion.

Les élèves directeurs d'hôpital pourraient être intéressés par ce doctorat en restant en poste, et ce dans de meilleures conditions qu'actuellement, ainsi que des doctorants venant de pays francophones.

M. FLAHAULT a omis de signaler que l'école de management ESC Rennes est partie prenante : l'EHESP a signé un partenariat avec elle autour de ces questions.

Mme SOPADZHIYAN souhaite savoir comment les doctorants actuellement en réseau doctoral peuvent être liés à ce parcours.

M. THOMAS rappelle que ce doctorat concerne des professionnels déjà en poste ; ils suivront cette formation en dehors de leurs heures de travail. Ce ne sont pas des contrats spécifiques alloués aux doctorants ; ce n'est pas une formation à temps plein.

- **AVIS SUR LE PROJET DE CONVENTION CONSTITUTIF DU GIS "CENTRE DE RESSOURCES ET D'EXPERTISE SCIENTIFIQUE SUR L'EAU DE BRETAGNE"**

M. THOMAS informe que ce groupement d'intérêt scientifique porté notamment par le Conseil général de Bretagne, associe tous les acteurs bretons de la recherche dans le domaine de l'environnement et de l'eau en particulier, plus les organismes du bassin versant de Bretagne, l'Agence de l'eau, l'ONEMA etc. L'objectif est d'assurer une interface entre la "vraie vie" et la recherche.

Le CS doit accepter ces statuts afin que l'EHESP puisse confirmer son adhésion. A ce jour; six des huit organismes de recherche ont obtenu un accord de leur CA. Aucun frais de participation n'est demandé, cela n'apporte que des bénéfices. Ne sont concernés a priori que le LERES et le DSET, mais éventuellement d'autres départements pourraient l'être.

Ce partenariat permettra à l'École d'avoir accès à des fonds régionaux. Elle sera le seul partenaire ouvert sur la santé et l'environnement, ce qui est important pour l'ensemble du groupement.

Le CS approuve à l'unanimité la signature de la convention constitutive du GIS (17 voix pour).

- **PROLONGATION DE L'HONORARIAT DU PROFESSEUR SEUX**

Mme COLIN demande à M. Thomas de présenter la demande de prolongation de l'honorariat du professeur Seux.

M. THOMAS explique que René Seux est un ancien directeur du LERES et professeur honoraire depuis 2008. Son statut s'arrête à la fin de ce mois. Il a produit au cours de ces trois ans six publications, un chapitre d'ouvrage, terminé une Direction de thèse. Il lui faudrait une prolongation de dix-huit mois parce qu'il est engagé dans une codirection de thèse avec M. Thomas. Cela n'engage aucun frais.

M. FLAHAULT ajoute que les professeurs émérites ne peuvent pas encadrer de nouveaux doctorants. Il s'agit de terminer ce qui est en cours.

Le CS approuve à l'unanimité la prolongation de l'honorariat du P^r Seux (17 voix pour).

(La séance est levée à 16 h 45.)